

Les réserves mutualisées, quelle organisation, quelles responsabilités ?

modérateur : Roland MAY

La mutualisation des réserves est souvent conçue comme une réponse simple pour résoudre des problèmes multiples – dispersions de lieux, location d'espaces d'appoint –et de faire des économies d'échelle.

Les nombreux exemples réalisés en France depuis une dizaine d'années montrent que la mutualisation est d'abord un concept avant d'être un moyen de gestion et qu'elle reflète d'une certaine façon la manière dont une collectivité publique conçoit sa politique patrimoniale.

La « mutualisation des réserves » soulève en fait trois questions majeures :

- Sera-t-elle un simple regroupement de composantes éparses ou la création d'une entité initiant, grâce à un fonctionnement adapté, une dynamique nouvelle ?
- Quelles seront les missions de cet équipement et ses liens fonctionnels avec les « institutions mères » ?
- Peut-on tout mutualiser ? Y a-t-il des limites – structurelles, fonctionnelles, financières, spatiales - à la mutualisation ?

Si les réponses sont souvent diverses faisant de chaque projet de « réserves mutualisées » un projet individuel et spécifique, les retours sur expérience montrent que la prise en compte de ces enjeux le plus en amont possible, dans ce qui pourrait être défini comme « un projet scientifique et culturel de réserves mutualisées », garantit le succès de cet équipement qui constitue aujourd'hui probablement la réponse la plus pertinente à une conservation adaptée et moderne.

Les cas exposés au cours de cette table ronde permettront d'illustrer ces réflexions, d'avancer des réponses et d'évoquer contraintes et initiatives qu'ils ont suscitées de leur conception à leur mise en œuvre.

Éléments de bibliographie :

- Conservation des biens culturels - Pôle de conservation : définitions et caractéristiques des espaces fonctionnels permettant la conservation et l'exploitation des biens culturels - NF EN 16141, X80-001
- Les réserves de musée : Nouvelles missions, nouvelles fonctions, nouvelles appellations / Roland May. In : Techné, 2005, n.21. - p. 109-112

Roland MAY
directeur
Centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP)

